

AVENANT NO 2

à la

CONVENTION

concernant la mise à disposition des installations de la salle St-Georges

entre

La MUNICIPALITÉ DE DELÉMONT, par son Conseil communal,**ci-après « La Municipalité »**

et

le Centre Culturel Régional de Delémont, par son Comité,**ci-après « Le CCRD »**

D'un commun accord, les tarifs de location suivants sont appliqués dans le cadre de la mise à disposition de Saint-Georges par le CCRD. Ces tarifs sont applicables pour une salle avec scène au sol, équipée d'un gradin, avec pendrillons et tapis de danse, mais sans équipement technique.

Grande salle

Tarif A	Manifestations d'associations issues de communes* du district de Delémont et écoles publiques du Canton du Jura présentant des créations de théâtre, de danse, de cirque ou de festivals de musique <u>nécessitant techniquement plusieurs jours d'installation et présentant une ou des représentations publiques</u>
Tarif B	Autres manifestations d'associations issues de communes* du district de Delémont et écoles publiques du Canton du Jura
Tarif C	Associations extérieures ou entreprises commerciales
Tarif D	Préparation d'événement, montages techniques Occupation associative ou scolaire, répétition, résidence hors de la présence du public (du lundi au mercredi uniquement, ou pendant les vacances scolaires)

Utilisation	1 jour	2 jours d'affilée	3 jours d'affilée	4-7 jours d'affilée
Tarif A	Frs 550.-	Frs 550.-	Frs 550.-	Frs 550.-
Tarif B	Frs 550.-	Frs 830.-	Frs 1000.-	Frs 1100.-
Tarif C	Frs 900.-	Frs 1500.-	Frs 1800.-	Frs 2000.-
Tarif D	Frs 90.-	Frs 150.-	Frs 180.-	Frs 200.-

*Les communes doivent soutenir le Centre culturel pour que l'association puisse prétendre au tarif A ou B

Frais supplémentaires

Utilisation de la cuisine :	Frs 15.- / jour
Utilisation du matériel technique de 1 à 7 jours d'affilée (installation uniquement par des techniciens qualifiés) :	
1. Utilisation technique « concert classique » (max. 10 projecteurs)	Frs 100.-
2. Utilisation technique « conférence » (10 projecteurs + diffusion sonore et micros)	Frs 200.-
3. Utilisation technique « conférence avec présentation » (10 projecteurs + diffusion sonore et micros + beamer et écran)	Frs 300.-
4. Utilisation technique « spectacle » (accès à l'ensemble du matériel son et lumière)	Frs 400.-
Démontage / montage des gradins	Frs 800.-
Service technique (4 heures), installation son, lumière et régie Ou selon accord Frs 60.- / h	Frs 240.-
Nettoyage de la salle, rangement et pose des pendrillons et tapis de danse	Frs 60.- / h

Coûts externes à prévoir par le locataire

- Permis de débit / permis de dépassement d'heure
- Responsabilité civile manifestation : à présenter avec le contrat de location
- Visite obligatoire de sécurité des pompiers

Remarques

- Il n'est pas possible de louer uniquement le bar. Pour des demandes particulières et ponctuelles, s'adresser au CCRD.
- Le matériel endommagé est à la charge du locataire. Le nettoyage des locaux et des espaces extérieurs est à la charge du locataire.
- En louant la salle, le locataire s'engage à prendre connaissance du document « Règlement du Forum St-Georges » et l'accepte.

L'instance de recours pour l'application des tarifs est le comité du CCRD.


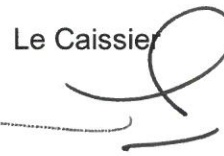
Le présent avenant entre en vigueur le 26 mars 2018

Delémont, le *20 mai 2018*

MUNICIPALITÉ DELÉMONT
Au nom du Conseil communal
Le Président
La Chancelière

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

CENTRE CULTUREL RÉGIONAL
Au nom du Comité
Le Président
Le Caissier

Olivier Tschopp

Martial Schaller